

INSTRUCTIONS DU PROGRAMME

FIXATION DES LOYERS POUR LES COMMUNAUTÉS STRONG START DU PLA

Remarque : La présente instruction de programme remplace l'instruction de programme #2025-01 [PLA/IDLA/IPOL]

Cette instruction de programme s'applique aux programmes suivants :

- ✓ Programme Strong Start du PLA
- ✓ Tom Taylor Place (construit en 2008)

1. Résumé

La présente instruction de programme fournit des orientations pour la fixation des loyers du marché à l'intention des fournisseurs de logements exploitant des immeubles construits dans le cadre du Programme de logement abordable (PLA) – Strong Start

2. Contexte

Le Programme Canada-Ontario pour le logement abordable (PLA) a été conçu pour accroître l'offre de logements abordables. Les ententes de contribution définissent les règles spécifiques en matière de loyer qui doivent être respectées pendant la période d'accessibilité de 20 ans.

3. Mesures à prendre

Règles relatives aux loyers pour les immeubles au cours des années 16 à 20 de l'entente de contribution

Tom Taylor Place en est actuellement à la 18^e année de son entente de contribution. Les années allant de la 16^e à la 20^e sont désignées comme la « période de retrait progressif », qui correspond aux cinq dernières années de l'entente de contribution. Au cours de cette période, les exigences suivantes en matière d'accessibilité financière s'appliquent :

SERVICES DE LOGEMENT

1-877-464-9675
ATS : Composez le 711
york.ca



- **Loyers pour les nouveaux locataires** : les nouveaux baux ne sont pas soumis aux restrictions de loyer prévues par le PLA et les loyers peuvent être fixés au taux du marché déterminé par le fournisseur de logements
- **Loyers pour les locataires actuels** : Le [taux légal d'augmentation des loyers](#) pour 2026 est de 2,1 % et s'applique aux augmentations de loyer qui prennent effet entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026

Application du taux légal d'augmentation des loyers

1. Déterminez le loyer actuel pour le logement
2. Calculez l'augmentation de loyer prévue en multipliant le loyer actuel par le taux légal d'augmentation des loyers
3. Déterminez le nouveau loyer en ajoutant l'augmentation calculée à l'étape 2 au loyer actuel

Exemple d'application du taux légal d'augmentation des loyers pour 2026 :

- Le loyer actuel est de 1 000 \$
- Multipliez le loyer actuel par 2,1 %
 - $1\,000 \$ \times 2,1 \% = 21 \$$
 - $1\,000 \$ + 21 \$ = 1\,021 \$$
- Le nouveau loyer en fonction du taux légal est de 1 021 \$

Exemple n° 1

Un fournisseur de logements à Newmarket qui demande actuellement 1 000 \$ pour un appartement d'une chambre peut augmenter le loyer de son locataire actuel de 2,1 %, conformément au taux légal d'augmentation des loyers fixé pour 2026, ce qui correspond à une hausse de 21 \$.

Exemple n° 2

Un fournisseur de logements qui demande actuellement 1 000 \$ pour un logement d'une chambre peut déterminer le loyer approprié à demander à un nouveau locataire du marché lorsque le logement se libère.

Référence : Entente de contribution

Pour toute question, veuillez contacter votre coordinateur de programme.

Février 2026

Le présent avis est disponible dans un format accessible ou avec des aides à la communication sur simple demande au 1-877-464-9675 ou au 905-830-4444, poste 72119.